

**Rapport aux associés coopérateurs
du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle
du 25 mars 2022**

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu du contexte sanitaire actuel lié au Coronavirus qui requiert l'adoption de mesures adaptées, nous faisons le choix, dans l'intérêt et la protection de la santé de chacun, de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire à huis-clos exclusivement en présence des membres du **Conseil d'Administration** avec vote par correspondance pour les associés-coopérateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle reste obligatoire en application des statuts de la coopérative car elle permet au conseil d'administration de vous rendre compte de l'activité et des résultats de la coopérative au cours de l'exercice clos le 30/09/2021, ainsi que des perspectives d'avenir de la coopérative et pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice, qui sont joints au présent rapport. Les résultats du vote par correspondance vous seront communiqués à l'issue du dépouillement des bulletins de vote le 25 mars 2022.

Les convocations ont été effectuées dans les conditions prévues par la loi et les documents sociaux à tenir à votre disposition l'ont été à partir du 15e jour précédant l'Assemblée Générale.

Les activités de la coopérative au cours de l'exercice.

Pendant l'exercice 2020/2021, la coopérative a effectué les opérations retracées ci-dessous :
Les activités de la coopérative sont :

- Collecte d'olives auprès de ses associés coopérateurs, transformation, stockage, restitution d'huile aux adhérents.
- Vente de l'huile laissée à la vente par les coopérateurs.

Les résultats de la coopérative au cours de l'exercice 2020/2021

Les résultats financiers de l'exercice sont retracés dans les comptes annuels de fin d'exercice qui nous ont été présentés par Mme Santos notre comptable (2COS Sarl)

Ces comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles d'évaluation et de présentation en vigueur.

Elles sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Ces comptes font apparaître un bénéfice de 7 027 €uros.

Le Conseil d'Administration vous propose, en raison du déficit constaté sur l'exercice précédent, l'affectation du bénéfice de 7 027 € sur le compte report à nouveau, débiteur (négatif) pour la somme de 20 250 €

Avant affectation - 20 250 € Affectation + 7 027 € Après affectation Solde - 13 223 €

Il n'y a pas d'excédent disponible répartissable.

Les services de trituration sont facturés suivant les quantités exactes d'olives traitées en application du prix fixé par la coopérative, sans versement d'acompte.

Conformément aux statuts et au règlement intérieur de la coopérative, il n'est versé aucune rémunération du capital social ni aucunes ristournes.

La coopérative n'a pas de filiale

1) Evolution de l'activité et du chiffre d'affaires 2020/2021

- Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires s'est élevé à **110 261 €**, soit une variation De 18,45 % par rapport à l'exercice précédent.
- Volumes d'olives collectées et triturées : 102 798 kg soit + 67,32% par rapport à l'exercice précédent.
- Volumes d'huile d'olives commercialisés : 2150 litres, soit + 107,53% par rapport à l'exercice précédent.
- Ces évolutions se justifient pour les raisons suivantes :
La campagne 2020/2021 a été supérieure en quantité d'olives à l'année dernière, les olives étaient de très belle qualité.
- L'huile laissée à la vente par les coopérateurs a été payée 13 euros/litre.

2) Conjoncture de notre secteur d'activité

- Les prévisions d'apports d'olives ne peuvent s'effectuer qu'en fonction des aléas climatiques.

3) L'évolution prévisible

- La campagne 2021/2022 a été supérieure en quantité par rapport à l'année précédente, avec une très belle qualité d'olives. Les rendements ont été en hausse 155 650 kg d'olives récoltées et triturées soit 23 592 litres d'huile.
- Nous avons eu 485 apporteurs sur 733 coopérateurs avec 98 nouveaux coopérateurs.
- Comme pour les exercices précédents, il est proposé de ne fixer pour l'exercice en cours, aucune enveloppe globale allouée au titre des indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la coopérative ou à la formation.
- Les frais sur parts sont supprimés et les frais de dossier/campagne sont de 6 € HT par coopérateur

4) Les évènements postérieurs à la clôture de l'exercice.

- Achat et mise en fonction du nouveau logiciel Oleigest
- Dans le cadre des mesures sanitaires de la Covid 19, la fin des travaux de rénovation ont été effectués bénévolement par les administrateurs dans l'annexe, servant de réception des olives et de local pour la vente de l'huile d'olive.

Variation du capital social

- Fin campagne 2019/2020
28 parts en plus et 61 parts en moins
Soit 1632 parts sociales soit 13 056 euros
- Fin campagne 2020/2021
81 parts en plus et 41 parts en moins
Soit 1672 parts sociales soit 13 376 euros

Les résolutions qui sont soumises aux votes correspondent aux propositions de votre conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration vous invite donc à adopter ces résolutions et à donner quitus entier et sans réserve au conseil pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration.